

LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES

CTL du 27-05-2015

Monsieur le Directeur,

Nous sommes à quelques jours de la fin théorique des discussions sur l'avenir de la fonction publique engagée dans le cadre du PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations).

Les agents des Finances Publiques sont inquiets (ils l'ont montré le 9 avril dernier en se mettant en grève à plus de 20 % d'entre eux).

Ils sont en effet inquiets pour leurs missions, leur statut et leur rémunération. Outre la non revalorisation du point d'indice depuis 2010, avec la suppression de l'indemnité exceptionnelle de CSG, la suppression de la prime de performance, l'augmentation de 0,4 % tous les 1er janvier de la cotisation retraite, l'ensemble des fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat diminuer.

Si l'on ajoute à ça, le RIFISSEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ayant pour vocation, selon le gouvernement, à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence, applicable à tous les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984.

La CGT Finances Publiques identifie clairement les intentions de Madame Lebranchu dont le seul but n'est que de favoriser les comparaisons entre corps et ainsi de faciliter les mobilités dans le cadre des restructurations.

En 2008, la CGT Finances Publiques a combattu la loi sur la mobilité et l'utilisation de la « fiche n°3 » dérogeant à la règle de l'ancienneté, elle combattra toute forme de réforme visant à la casse des statuts particuliers et favorisant la mobilité interministérielle non voulue.

Et que dire de l'annonce de la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ? Alors que nous attendions LA réforme annoncée de la fiscalité française tant pour les particuliers que les entreprises, nous n'obtenons que des annonces visant à favoriser les recettes de l'État à court terme, le tout en faisant porter la charge du recouvrement de l'impôt aux mêmes personnes qui ont du mal à reverser la TVA et les cotisations sociales.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, le premier point : la formation professionnelle

Elle est un enjeu majeur. La Direction Générale a admis lors du GT CF du 3 mars 2015 que la formation initiale n'est plus aussi performante qu'il y a quelques années. Il y a donc un réel besoin de formation des vérificateurs. C'est aux directions locales de former les nouveaux vérificateurs au travers leur plan de formation.

Pour compléter la formation, la DG a admis que le tutorat est une priorité dans l'aide aux vérificateurs. M SIVIEUDE a d'ailleurs indiqué qu'il n'imaginait pas que le tutorat ne puisse pas être pris en compte dans le déroulé du programme des tuteurs. Tout cela devant être inscrit dans sa future note à venir sur la formation et adressée aux directeurs locaux. Nous n'en voyons aucune trace dans les perspectives 2015 de la DIRCOFI IDF.

La CGT Finances Publiques avait pourtant dénoncé la refonte du cursus de formation initiale de 2012, elle a sans cesse réclamé lors des CTL, la mise en place d'un réel tutorat, revendication qui sera portée au plan national mais aujourd'hui, malgré ces mises en garde, la DG se contente de faire un constat désastreux.

Deuxième point à l'ordre du jour, le déménagement.

Aujourd'hui, la CGT dénonce la manière avec laquelle vous préparez les déménagements en toute hâte. Inévitablement, les services communs en particulier (la gestion et la CID) mais plus généralement l'ensemble des services concernés vont devoir travailler dans des conditions dégradées, et ce, au seul motif de vouloir faire des économies de bouts de chandelles.

Nous avons été des faire-valoir d'un semblant de dialogue social.

Que dire du mail envoyé aux chefs de brigades, vendredi 22 mai (veille d'un week-end de 3 jours) à 18h22 pour annoncer le début des opérations le jeudi 28 mai – lendemain de ce CTL – qui n'a fait que rajouter à notre sentiment d'être les dindons de la farce.

C'est dire la méconnaissance du métier de vérificateur, les agents doivent-ils annuler leurs interventions pour pouvoir être là et respecter un calendrier accéléré ? La question se pose.

La CGT exige :

- le report à l'automne de la date des déménagements afin de solliciter l'intervention de spécialistes et faire les choses dans les règles de l'art ;
- un secrétariat sur chaque aile afin de faciliter la proximité avec les brigades ;
- que chaque espace secrétariat soit géré par un-e IP afin de ne pas générer pour la personne concernée un surcroît de travail trop important (soit 2 IP qui gèrent 2 secrétariats par étage) ;
- des départements où la proximité entre les acteurs sera évidente ;
- des espaces de travail suffisamment spacieux pour les personnes sédentaires ;
- une analyse de l'ergonome sur la version définitive des plans ;
- l'intervention d'équipes de renfort : déménageurs, DISI...

Encore une fois, il s'agit de réfléchir à long terme et non à court terme.

Monsieur le président, nous vous sollicitons pour répondre à notre liminaire et annexer cette dernière au PV.